



## Prêt d'argent à un ami

-----  
Par BALB

Merci beaucoup à tous pour vos réponses ! J'ai eu la réponse à ma question.

Bonjour,

J'ai prêté de l'argent 400? via un virement Wero à un copain pour lui rendre service qui m'a dit me rembourser à la fin mois après avoir reçu sa paie. Or, au moment de la paie je lui demande en vain de me rembourser car j'ai des dépenses imprévues et il fait tout pour éviter de me rembourser. Quelles procédures puis je entamer s'il vous plaît ?  
Merci beaucoup par avance pour vos conseils.

-----  
Par ITERNITY1979

Bonsoir BALB,

Avez vous fait signé une reconnaissance de dette à votre ami?

Avez vous des preuves de ce prêt?

Bon courage

-----  
Par BALB

Pas de reconnaissance de dette mais j'ai la preuve du virement deux fois 200?.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Les virements ne prouvent pas que c'est un prêt.

Il faut commencer par obtenir de votre ami un document daté et signé précisant le montant du prêt et la date prévue du remboursement.

Vous trouverez facilement des modèles sur internet.

Sans un tel document, vous n'avez pas de recours.

-----  
Par Rambotte

Et votre copain, vous le connaissez par quel canal ? Uniquement par les réseaux sociaux ?

-----  
Par hideo

Bonjour,

Article 1362. code civil Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 4

Constitue un commencement de preuve par écrit tout écrit qui, émanant de celui qui conteste un acte ou de celui qu'il représente, rend vraisemblable ce qui est allégué.

La preuve du prêt entre particuliers peut être apportée par tout moyen : relevé bancaire pour attester du transfert des fonds, correspondance entre le prêteur et l'emprunteur qui accuse réception de la somme ou affirme qu'il remboursera

la somme.

En dessous de 1500? aucun document écrit n'est exigé (reconnaissance de dette )

Avez vous indiquez lors du virement le motif de ce dernier ??

cordialement